

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 07 octobre 2020

N° 214/10/2020 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE A LA SCI AG82 POUR LE CAFE THEATRE LE VIOLON DINGUE

L'an deux mille vingt, le mercredi 07 octobre à 17h30, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace culturel et sportif Jean Bourdette à Montbeton, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 01 octobre 2020.

Présents Titulaires : 41

Mesdames, Messieurs, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Nadia CHEKLIT, Michel CORNILLE, Axel DE LABRIOLLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Colette ESNAULT, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Khalid LAABID, Sandrine LAGARDE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 4

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES à Thierry DEVILLE, Philippe BECADE à Axel DE LABRIOLLE, Lucie FOURNEL à Sandrine LAGARDE, Stéphane GONZALEZ à Arnaud HILION.

Absents Excusés : 3

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT, Aline CASTILLO, Francis LABRUYERE.



Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu la définition de l'intérêt communautaire,

Vu les statuts du Grand Montauban Communauté d'Agglomération,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 17 juillet 2017, instituant un Règlement d'attribution des aides pour les commerces de centre-ville du Grand Montauban et centre-bourg des communes membres du GMCA,

Désormais, le Grand Montauban peut intervenir sur les investissements immobiliers de commerces situés en centre-ville de Montauban, et centre-bourg des autres communes du Grand Montauban.

Dans ce cadre, le Grand Montauban a été sollicité par Christophe GUILBERT qui a créé un café-théâtre à l'enseigne LE VIOLON DINGUE en centre-ville de Montauban.

Christophe GUILBERT, ingénieur de formation, a travaillé dans un grand groupe de travaux publics puis a créé une entreprise dans le secteur du bâtiment à Castelsarrasin. Passionné de théâtre, il a noué un partenariat avec le café-théâtre « Défonce de Rire » situé à Clermont-Ferrand, dans le but de développer ce même projet à Montauban. Dans ce cadre, il s'est porté acquéreur, par l'intermédiaire d'une SCI, d'un immeuble situé 3 rue d'Elie. Le local commercial de 163 m² situé au rez-de-chaussée sera loué à la SAS LA CONN'RIE, créée par Christophe GUILBERT dont le nom commercial est le VIOLON DINGUE et dont l'activité est café-théâtre.

Le café-théâtre à l'enseigne LE VIOLON DINGUE ouvrira début septembre. Avec une jauge de 120 places, il proposera du mercredi au dimanche des spectacles humoristiques avec la possibilité de se restaurer. Les mardis soirs seront programmées des soirées jazz, et la journée du mercredi sera réservée pour des cours de théâtre à destination des enfants. Grâce au partenariat avec « Défonce de rire », la programmation de la saison 2020-2021 est déjà validée. Cette nouvelle offre culturelle en cœur-de ville s'inscrit dans la complémentarité avec le Théâtre Olympe de Gouges et le Musée Ingres Bourdelle (MIB), situés à proximité, et les restaurateurs du secteur. Un emploi à temps complet sera créé pour la gestion de l'établissement, ainsi qu'un temps partiel pour le bar, et des extras.

Toutefois, le local exigeait une rénovation complète. Le projet porté par la SCI AG82 pour le café-théâtre LE VIOLON DINGUE nécessite des investissements immobiliers à hauteur de 61 150 €HT, qui consistent en :

- Démolition : 18 000 €HT
- Réseaux : 2 000 €HT
- Maçonnerie : 14 150 €HT
- Plomberie : 8 000 €HT
- Electricité : 8 500 €HT
- Plâtrerie : 6 000 €HT
- VMC : 4 500 €HT

D'après le règlement, il est possible d'aider un propriétaire de locaux commerciaux, dont le bien est situé sur le centre-ville de Montauban, ou centres-bourgs de l'agglomération, représenté par une personne physique ou morale de droit privé, et qui engage des travaux pour le compte et en accord avec le gérant du commerce :

- A hauteur de 30% des travaux
- Subvention plafonnée à 10 000 € si les travaux sont réalisés par une entreprise qualifiée
- Subvention plafonnée à 5 000 € si les travaux sont réalisés par les propriétaires eux-mêmes

Dans le cas de la SCI AG82 pour le café-théâtre LE VIOLON DINGUE, les travaux sont réalisés par une entreprise qualifiée à hauteur de 61 150 € HT :

- Aide plafonnée à 30%
- Aide du Grand Montauban, sur l'investissement immobilier : 10 000 €

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable du Bureau Communautaire du 28 septembre 2020, il vous est demandé de bien vouloir :

- accorder une aide dans le cadre du Règlement d'attribution des aides pour les commerces de centre-ville du Grand Montauban à la SCI AG82 pour le café-théâtre LE VIOLON DINGUE d'un montant de 10 000 € dans le cadre de son investissement immobilier,
- autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'engagement avec la SCI AG82, telle qu'annexée à la présente,
- dire que les crédits sont inscrits au budget 2020.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

22 OCT. 2020

De sa publication et/ou affichage le :

14 OCT. 2020

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 07 octobre 2020

Pour la Présidente empêchée,

Le premier Vice-Président,

Thierry DÉVILLE

